



Les Archers de l'Entente Sportive d'Hagondange

Les archers de l'E.S.H ont le plaisir de vous inviter à leur concours
salle qui se déroulera les 18&19 novembre 2023

SITE : Palais des sports de la ville (à côté de la salle Paul Lamm)
Rue Henry Hoffmann

N 49°15'15.0474'' E 6° 10'5.253''

Les poussins U11 ne seront admis que le dimanche matin.

Mises :

Adultes : 10€ pour les S3-S2-S1-U21

Jeunes : 8€ pour les U13-U15-U18

Les inscriptions sont à faire parvenir avant le 15 novembre 2023 accompagnées du règlement, en cas de désistement prière de prévenir au 06.07.59.07.80)

Les réservations seront prises dans l'ordre d'arrivée accompagnées des mises.

Il est indispensable de nous donner le nom et le numéro de téléphone d'un correspondant à joindre en cas de problème.

Tir :

ORDRE : AB/CD

L'organisateur se permettra de changer l'ordre de tir suivant le nombre d'inscrit et d'annuler le départ

Classement :

Individuel par catégorie

Remise des prix et pot de l'amitié après le concours

Buvette et restauration sur place

Blasons uniques de 40 : arc classique : S3-S2-S1-U21-U18 et arc nus Scratch (U21-S1-S2-S3)

Blasons uniques de 80 : Poussin U11 arc classique

Blasons uniques de 60 : U13-U15 arc classique

Blasons uniques de 60 : U15 arc nus

Tri-sports de 40 : pour tous les autres et sur demande à l'inscription pour les arcs classiques.

Horaires :

| SERIE | A | B | C |
|------------------------|-------------------|----------------|---------------------|
| | Samedi après midi | Dimanche matin | Dimanche après midi |
| Greffe | 13H00 | 07H00 | 12H30 |
| Contrôle matériel | Pendant le tir | Pendant le tir | Pendant le tir |
| Echauffement sur cible | 13H50 | 08H15 | 13H15 |
| Début des tirs | 14h30 | 09H00 | 14H00 |
| Résultats | | | |

La présentation d'une attestation de licence papier avec photo ou d'une attestation de licence dématérialisée avec photo sur un support informatique de type Smartphone ou tablette ou N° de licence (ou nom et prénom) avec justificatif officiel d'identité ou passeport sportif s'il comporte la photo + le N° de licence sont à présenter obligatoirement au greffe.

POUR LA TENUE DES ARCHERS SE REFERER AU REGLEMENT DE LA FFTA

